

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 02386

Numéro SIREN : 894 736 826

Nom ou dénomination : A.R. TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2024 sous le numéro de dépôt 1352

1352. 2023



Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD
2023
cerfa
N° 11084*24

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
L'ordre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209-B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SARL A. R. TRANSPORTS					
SIRET	8	9	4	7	3
	6	8	2	6	0
	0	0	0	1	3
Mét :					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
27 RUE D'ALSACE 92110 CLICHY					
B RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
C ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
D RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		1 083	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quatorzièmes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
E IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 223 bis du CGI)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
G CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (art. 223 bis du CGI)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable					
Nom et adresse du déclarant					
Tél:					
Tél:					
CGA/OMGA					
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)					
Identité du déclarant					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné					
Date: 09-07-2023 Lieu: Clichy					
Qualité et nom du signataire: M. ROUBAH-Gervais					
Signature:					
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné					
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :					

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

UNO DEI CONCERNANTI CHE LESI ENTRA IN UNO DEI GRUPPI DI 125 SEGNARE SOTTO IL NUMERO

			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

CAUSE NE CONCERNANT QUE LES DÉSIGNÉS DES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 22 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. R. TRANSPORTS		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		27 RUE D'ALSACE		92110	CLICHY
SIRET		8 9 4 7 3 6 8 2 6 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 0	
				Exercice N clos le 31 12 2022	
ACTIF		Brut	Amortissements – Provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010	012		
		Autres * 014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	14 992 030	6 663	8 329
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	14 992 048	6 663	8 329
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 858 070	2 858
		Autres * (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	23 851 086	23 851	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II	096	26 709 098		26 709	
Total général (I + II)		110	41 700 112	6 663	35 037
PASSIF				Exercice N	NET
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132		
	Report à nouveau	134	(8 644)		
	Résultat de l'exercice	136	(1 083)		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
Total I	142	(7 728)			
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	38 949 172	42 765	
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	42 765		
Total général (I + II + III)		180	35 037		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : A. R. TRANSPORTS

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial Autres			
	Immobilisations corporelles		8 329	25 524
	Immobilisations financières			
	Total I		8 329	25 524
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés	2 858	3 935
		Autres		6 203
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		23 851	460
	Charges constatées d avance			
	Total II	26 709	10 598	
Total général (I + II)			35 037	36 122
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		2 000	
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementees			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		(8 644)	
	Résultat de l'exercice		(1 083)	(8 644)
	Provisions réglementées			
	Total I		(7 728)	(8 644)
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés			
	Autres dettes		42 765	44 767
	Produits constatés d avance			
	Total III		42 765	44 767
Total général (I + II + III)			35 037	36 122

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMIN

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL A. R. TRANSPORTS		Néant ☐ *			
		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice clos le 31 12 2022			
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215	214		
		Services *	intracommunautaires	217	218	33 242	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	33 242		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	7 918	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	9 198	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243			244		
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	14	
	Dotations aux amortissements *				254	6 690	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	23 820		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	9 422		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)			
Produits exceptionnels (IV)				Charges exceptionnelles (VI) {			
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	10 505	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(1 083)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	1 083	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324				
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641	
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	354	1 083	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables *	8 644		dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	372	1 083	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2033-B-SD

DIVERS À DÉDUIRE

EBP Informatique 2023

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **A.R. TRANSPORTS**

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens		
	services	33 242	3 446
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	1	1
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		33 242	3 448
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	7 918	1 438
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	9 198	6 603
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf renvoi 380)	14	
	Dotations aux amortissements	6 690	4 051
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		1
	Total des charges d'exploitation (II)	23 820	12 092

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		9 422	(8 644)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)	10 505	
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		(1 083)	(8 644)

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL A. R. TRANSPORTS				Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	29 575 462	464	14 583 466	14 992		
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476			
Immobilisations financières		480	482	484	486			
TOTAL		490	29 575 492	494	14 583 496	14 992		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495	497	498	499			
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	4 051 552	6 690 554	4 078 556	6 663		
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566			
TOTAL		570	4 051 572	6 690 574	4 078 576	6 663		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entrepriseA. R. TRANSPORTS

Néant ☐

I

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur comptes clients	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	

B

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Dotations		Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres Immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Installations techniques, matériel et outillage	730	735
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	8 644
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	8 644
Déficits de l'exercice		860	1 083
Total des déficits restant à reporter		870	9 728

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A.R. TRANSPORTS** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01/01/2022** et clos le : **31/12/2022** Données en nombre de mois **1 2**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
---	-----

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	0
---	-----	---

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	016
Date de cessation		

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salaires »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1) Néant ☐

Exercice clos le		3	1	1	2	2	0	2	2	SIREN		8	9	4	7	3	6	8	2	6																																			
Dénomination de l'entreprise																					A. R. TRANSPORTS																																		
Adresse (voie)																					27 RUE D'ALSACE																																		
Code postal																					9					2					1					1					0					Ville					CLICHY				
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE										901					NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										902																														
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE										903					NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										904																														

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination																													
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention						Nb de parts ou actions													
Adresse	N°										Voie																			
Code postal											Commune										Pays									

Forme juridique	Dénomination																													
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention						Nb de parts ou actions													
Adresse	N°										Voie																			
Code postal											Commune										Pays									

Forme juridique	Dénomination																													
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention						Nb de parts ou actions													
Adresse	N°										Voie																			
Code postal											Commune										Pays									

Forme juridique	Dénomination																													
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention						Nb de parts ou actions													
Adresse	N°										Voie																			
Code postal											Commune										Pays									

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique										Prénom(s)																		
Nom marital												% de détention						Nb de parts ou actions												
Naissance :	Date											N° Département						Commune						Pays						
Adresse :	N°											Voie																		
Code postal											Commune										Pays									

Titre (2)		Nom patronymique										Prénom(s)																		
Nom marital												% de détention						Nb de parts ou actions												
Naissance :	Date											N° Département						Commune						Pays						
Adresse :	N°											Voie																		
Code postal											Commune										Pays									

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 9 4 7 3 6 8 2 6

Dénomination de l'entreprise A. R. TRANSPORTS

Adresse (voie) 27 RUE D'ALSACE

Code postal 9 2 1 1 0

Ville CLICHY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

<u>ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</u> <u>DU 9 JUILLET 2023</u>

L'an Deux Mille Vingt Trois
Le 9 Juillet à 11 Heures

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite la gérance.

Etaient présents :

Monsieur Ghalem ABDELHALIM	propriétaire de 050 parts,
Monsieur Salaheddine ROUABAH	propriétaire de 050 parts,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Salaheddine ROUABAH, Gérant Associé

Le Président constate que le quorum requis étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée, et met à la disposition des membres :

1. La copie des lettres de convocations.
2. Le rapport de la gérance.
3. Le texte des résolutions proposées.
4. Les comptes de l'exercice : Bilan, Comptes de résultat, les annexes.

Puis, Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptable ci-dessus visés à l'exception de l'inventaire ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et l'inventaire à été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes et résultat dudit exercice.
- Affectation des résultats.
- Quitus.
- Approbation des conventions conclues au cours de l'exercice.

SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

Puis il donne lecture de son rapport de Gérance sur les opérations de l'exercice. Après discussion et, lorsque personne ne demande plus la parole les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des associés approuve les comptes tels qu'ils sont présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

Les associés donnent quitus entier et définitif à la Gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suite :

- REPORT A NOUVEAU : - 8 644 €uros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés ne prenant pas part au vote.

Aucune distribution de dividendes n'est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés.

ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 Décembre 2022** dont le total est de **35 037 €uros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste dont le total est de **33 242 €uros** et dégageant **un résultat bénéficiaire de 9 422 €uros**.

L'exercice social a une durée de **douze mois**, recouvrant la période du **01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022**.

SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 Euros - SIRET : 894 736 826 00013

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Code de commerce Articles 9 et 11. Décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 –
 Articles 7, 21, 24-1°, 24-3°)

INFORMATIONS		
ANNEXE		
	PRODUITES	N/PRODUITES
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
<u>1/REGLES ET COMPTABLE</u>		
- Méthode d'évaluation	*	
- Changement de méthodes		*
- Dérogations		*
Informations complémentaires	*	
<u>2/COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</u>		
- Etat de l'actif immobilisé	*	
- Etat des amortissements	*	
- Etat des provisions	*	
- Etat des échéances des créances et dettes	*	
Informations complémentaires	*	
<u>3/ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u>		
- Crédit bail		*
- Engagements financiers		*
- Dettes garanties par des suretés réelles		*
	*	
- Liste des filiales et participations		*
<u>4/AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>		

SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de Prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la Méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais Accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une Réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie privée.

- | | |
|----------------------------------|------------|
| • Constructions | 20 ans |
| • Agencements et installations | 10 ans |
| • Installations techniques | 3 à 5 ans |
| • Matériel et outillage | 3 à 5 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |
| • Matériel et mobilier de bureau | 5 à 10 ans |

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

STOCK

Les stocks sont évalués comme suit :

- Marchandises : au prix d'achat

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE : ETAT DES AMORTISSEMENTS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033 de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES PROVISIONS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033 D de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DE L'ACTIF

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033 C de la liasse fiscale.



SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE SUR LE MARCHE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucune dépense de caractère somptuaire prévue à l'Article 233 quater du Code Général des impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan de notre société au **31 Décembre 2022**, se présente de la façon suivante (en annexe).

L'exercice clos le **31 Décembre 2022**, s'est soldé par un résultat **déficitaire de 1 083 €uros** que nous vous proposons d'affecter suivant les termes des résolutions soumises à votre approbation.

Notre société a souffert au cours de l'exercice des difficultés engendrées par la crise qui frappe l'ensemble de monde économique.

Néanmoins nos résultats ont été conformes à nos prévisions.

Aucun événement de nature importante, susceptible de modifier de manière significative les données économiques de notre société n'est intervenu depuis la clôture de notre exercice à nos jours.

Quant à notre perspective d'avenir, nous pensons maintenir notre activité dans son ensemble à un niveau identique à celui de l'exercice précédent.

Les difficultés économiques nous ayant rendu très prudents en matière de prévision.

SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLES

Conformément aux dispositions de la loi n° 85-705 du 12 juillet 1985 et n° 87-416 du 17 juillet 1987.

Nous vous informons que notre société n'a procédé au cours de l'exercice à :

- Aucune prise de participation dans une société
Ayant son siège social sur le territoire de la
République Française

**CHANGEMENT DE PRESENTATION ET DE METHODE D'EVALUATION DES
COMPTES : (Article 1 341 modifié par la Loi comptable du 30 Avril 1983).**

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels ni dans la méthode d'évaluation.

Nous vous invitons à prendre avec nous connaissance du Bilan et du compte de résultat de l'**exercice 2022**, en outre nous vous invitons à approuver les termes des résolutions soumises à votre examen à savoir :

- Approbation des comptes de l'exercice,
- De donner quitus,
- D'affecter le résultat comptable,
- De prendre acte des conventions visées par la Loi du 24 juillet 1966,
- De confirmer l'absence de distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Notre rapport étant terminé, nous vous proposons de ratifier les résolutions qui vous seront soumises.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous jugerez utiles.

SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations intervenues au cours de l'exercice.
Liste des sociétés dans lesquelles des participations existent.

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détenant une participation significative dans celles sus énumérées, et conformément aux dispositions de l'Articles L 356 alinéa 2 modifié par la Loi du 1^{er} Mars 1984, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité et des résultats de l'ensemble de ces sociétés.

Branche d'Activité :

L'ensemble de nos filiales ou sociétés dans lesquelles nous détenons des participations exercent leur activité le secteur de :

Activité Résultats :

Nous vous communiquons ci-après une copie des comptes des sociétés sus mentionnées, afin de vous permettre d'examiner et d'appréhender avec précision les résultats.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toute information que vous jugerez utiles.



SARL A.R TRANSPORTS
27 Rue d'Alsace – 92110 CLICHY
Capital de 2 000 €uros - SIRET : 894 736 826 00013

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE**
04 Rue Pablo Néruda
92020 NANTERRE CEDEX

Clichy, le 11 Juillet 2023

Objet : Dépôt des comptes 2022

Messieurs,

Vous trouverez en annexe les différents imprimés constituant les liasses fiscales pour l'exercice 2022.

- 1 Exemple du bilan (actif passif)
- 1 Exemple du compte de résultat
- 1 Exemple des annexes
- 1 Exemple du rapport de gestion
- 1 Exemple de la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et à la résolution d'affectation votée,
- 1 chèque de règlement

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, mes sincères salutations.

